

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SÉANCE DU 7 MARS 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **7 mars 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 13
 Présents 9
 Procurations 4
 Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,
 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
 sous la présidence de M Didier CORTES, Vice-Président.

Date de la convocation : 01/03/2023
 Date d'affichage de la convocation : 01/03/2023
 Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : : M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :
 M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Mme Monique ROUTABOUL,
 Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,
 Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,
 Mme Aurore MERVILLE-COMET a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-12 Affectation du résultat 2022

Exposé

Les membres du C.C.A.S, réunis sous la présidence de Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

✓	Résultat de l'exercice 2022	2 660,82€
✓	Report à nouveau	9 773,91 €
✓	Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	12 434,73€

Cette somme est reportée en recettes de fonctionnement dans le budget 2023.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
 ABSTENTION
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 08/03/2023

Le secrétaire de séance,

Le Vice-Président,
 Didier CORTES

